

SEPTIÈME
ARRONDISSEMENT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
DE
SAINT REMY L'HONORE

Délibération n°2026-004	L'an deux mille vingt-six, le 28 mars à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT REMY L'HONORE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RATEL, 1er adjoint au Maire.
Date de convocation : 24/03/2026	Étaient présents : Patrick RATEL, Corinne BOURDON, Marco GUERRA, Isabelle BRETECHER, Christian PAVESIS, Nicole VACHER, Marie-Charlotte LUTHIER, Gilles SALOMON, Anne LEBEL, Benoit MORIEN, Radia ZOUIOUECHE, Cédric MEHEUT, Dominique CHARPENTIER.
Date d'affichage 24/03/2026	<i>Formant la majorité des membres en exercice.</i>
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Pouvoir : 2 Votants : 15	Absents excusés et représentés : Florent BABIN, Jean-François QUARCK Absents : 4 conseillers absents (les 21 membres de l'opposition ont démissionné) Secrétaire de séance : Marie-Charlotte LUTHIER désignée en vertu des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ELUS

Vu les articles 1^e, et 3 de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local et qui ont revalorisé le montant maximal des indemnités de fonction des maires et adjoints au maire des communes de moins de 20 000 habitants,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-23 et L 2123-24,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Après en avoir délibéré, par :
15 voix pour, **0** voix contre, **0** abstention(s)

Le Conseil municipal décide **et avec effet immédiat** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif d'Adjoints comme suit :



TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

Population (authentifiée avant le renouvellement intégral du conseil municipal) :
Indemnités maximales (maire + adjoints)

Maire : 44,1 %
Adjoints : 16,9 % x 5 adjoints
Délégués : 16,9 %

FONCTION	NOM - PRENOM	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL
Maire	RATEL Patrick	44,1 %
1^{er} Adjoint	BOURDON Corinne	16,9 %
2^{ème} Adjoint	GUERRA Marco	16,9 %
3^{ème} Adjoint	BRETECHER Isabelle	16,9 %
4^{ème} Adjoint	PAVESIS Christian	16,9 %
5^{ème} Adjoint	VACHER Nicole	16,9 %
Délégué	LUTHIER Marie-Charlotte	16,9 %

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, en Mairie, le 28 mars 2026

Patrick RATEL,
Le Maire

